

56



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le jeudi 5 juin 2008

Deuxième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le jeudi 5 juin 2008

13 h

Prière.

M. Betts (Moncton-Crescent) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Moncton et des environs, qui exhortent le gouvernement à apporter des modifications législatives afin de protéger l'eau, la santé et les droits de propriété. (Pétition 32.)

M^{me} Dubé (Edmundston—Saint-Basile) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Moncton et des environs, qui exhortent le gouvernement à apporter des modifications législatives afin de protéger l'eau, la santé et les droits de propriété. (Pétition 33.)

M^{me} Lavoie, du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé, présente le deuxième rapport du comité, ainsi qu'il suit :

le 5 juin 2008

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son deuxième rapport de la session.

Le comité se réunit le 4 juin 2008 à la Chambre du Conseil législatif et étudie le projet de loi suivant, dont il recommande à la Chambre l'adoption sans amendement :

73, Loi constituant en corporation Concilium Trustees Canada Inc.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyée par le député de Fredericton-Silverwood, que le rapport soit adopté par la Chambre.

La vice-présidente du comité,
(signature)
Cheryl Lavoie, députée

Le président de la Chambre met aux voix la motion d'adoption du rapport du comité ; la motion est adoptée.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Keir :

82, Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée.

Dispense d'avis ayant été accordée sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Murphy, appuyé par l'hon. V. Boudreau, propose ce qui suit :

attendu que le ministre des Finances a déposé à l'Assemblée législative et rendu accessible aux gens du Nouveau-Brunswick le *Document de travail sur le régime fiscal du Nouveau-Brunswick* ;

attendu que le document de travail offre aux gens du Nouveau-Brunswick une gamme d'options à considérer ;

attendu que le ministre des Finances a déclaré qu'il sollicite l'apport et les opinions des gens du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit résolu que la Chambre constitue le Comité spécial de l'examen de la fiscalité, chargé de mener des consultations publiques relativement aux options présentées dans le *Document de travail sur le régime fiscal du Nouveau-Brunswick*, déposé à l'Assemblée législative le 4 juin 2008, et de faire rapport à la Chambre en formulant des recommandations sur ces options ;

que, investi des pouvoirs traditionnellement conférés en vertu du Règlement, le comité soit aussi habilité :

- à se réunir pendant les séances de la Chambre et après la prorogation, jusqu'à la session suivante ;
- à tenir séance à divers endroits, si nécessaire ;
- à s'adjointre le personnel qu'il requiert ;

que le comité, si l'Assemblée législative est ajournée ou prorogée, soit habilité à rendre public un rapport par le dépôt d'un exemplaire au bureau du greffier de l'Assemblée législative, lequel rapport, après la rentrée parlementaire, sera présenté à l'Assemblée législative par la présidence du comité ;

que le comité soit composé de M. MacIntyre, de M. B. LeBlanc, de M. Miles, de M^{me} M^{ac}Alpine-Stiles, de M. Kenny, de M. Fraser, de M. Volpé, de M. Betts et de M. Williams. (Motion 88.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, à la suite des affaires émanant de l'opposition, se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du Conseil consultatif sur la condition de la femme et du ministère du Développement social, et que, moyennant le consentement du comité, celui-ci remette à l'étude les prévisions budgétaires du ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick et de la Société de développement régional, afin de donner à l'opposition l'occasion de poser des questions.

L'hon. M. Murphy annonce en outre que l'intention du gouvernement est que, le vendredi 6 juin 2008, se poursuive l'étude des prévisions budgétaires du ministère du Développement social, se poursuive l'étude du projet de loi 43 en Comité plénier et que la deuxième lecture des projets de loi 80 et 81 soit appelée.

Il est unanimement convenu que, pendant les affaires émanant de l'opposition, l'étude de la motion portant deuxième lecture du projet de loi 79 précédera l'étude de la motion 84.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 79, *Loi sur le choix parental en éducation*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Fraser, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, M. Kenny, autre vice-président, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se termine. La motion portant deuxième lecture, mise aux voix, est rejetée par le vote nominal suivant :

POUR : 18

M. Mockler	M. Steeves	M. Williams
M. D. Graham	M. MacDonald	M. Alward
M. Volpé	M ^{me} Poirier	M. Fitch
M. Harrison	M. Holder	M. Olscamp
M. Robichaud	M ^{me} Dubé	M. C. Landry
M. Ashfield	M. Carr	M. C. LeBlanc

CONTRE : 27

M. MacIntyre	l'hon. M. Doherty	l'hon. M. Doucet
l'hon. V. Boudreau	l'hon. M ^{me} Schryer	l'hon. M. Foran
l'hon. M. Graham	l'hon. M. Burke	l'hon. M. Stiles

l'hon. M. Murphy	l'hon. M. Keir	M ^{me} Lavoie
l'hon. C. Robichaud	l'hon. M. Arseneault	M. Miles
l'hon. M. Jamieson	M. A. LeBlanc	M ^{me} M ^{ac} Alpine-Stiles
l'hon. M. Haché	M. B. LeBlanc	M. Collins
l'hon. D. Landry	M. Kenny	M. Fraser
l'hon. M. McGinley	l'hon. M. Ouellette	M. Brewer

Conformément à l'avis de motion 84, M. Volpé, appuyé par M. Mockler, propose ce qui suit :

attendu que les médias jouent un rôle essentiel dans une démocratie libre et ouverte ;

attendu que les journaux, les stations de radio et les nouvelles diffusées à la radio et à la télévision contribuent à procurer en temps opportun aux gens du Nouveau-Brunswick des informations impartiales ;

attendu que les gens des médias doivent être en mesure d'exercer leurs fonctions sans être exposés autre mesure à des influences gouvernementales et commerciales ;

attendu qu'un comité du Sénat, à Ottawa, a été préoccupé par la concentration des médias au Nouveau-Brunswick ;

attendu que les gens du Nouveau-Brunswick ont droit à des informations objectives de qualité ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative propose au comité du Sénat de réévaluer les médias du Nouveau-Brunswick pour tenir compte de la situation actuelle.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Fraser, vice-président, assume sa suppléance.

La séance, suspendue d'office à 18 h, reprend à 19 h. M. Fraser, vice-président, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. Fraser.

Après un certain laps de temps, M. Kenny prend la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M. Fraser reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. Le président du comité, M. Fraser, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

**BUDGET PRINCIPAL, 2008-2009
COMPTE ORDINAIRE**

Votés (\$)

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Protection et développement de l'enfance	158 663 000
Soins de longue durée	425 877 000
Sécurité du revenu	232 663 000
Services d'habitation	79 787 000
Services généraux et autres	11 435 000
Moins : crédits législatifs	105 000
Votés	908 320 000

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

Conseil consultatif sur la condition de la femme ...	445 000
--	---------

PRÊTS ET AVANCES

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Habitation	8 305 000
------------------	-----------

**FONDS DE ROULEMENT
SOLDES MAXIMAUX**

AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT

Développement social	1 900 000
----------------------------	-----------

AVANCES DE PETITE CAISSE

Développement social	24 000
----------------------------	--------

STOCKS
Développement social 100 000

La Chambre adopte ces crédits.

La séance est levée à 22 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de l'ombudsman pour 2006-2007 (4 juin 2008).